



L'AGENCE
DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION

THE AGENCY
FOR CO-OPERATIVE
HOUSING

PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER

Principes fondamentaux du plan d'action

Votre plan d'action doit être remis un an après votre adhésion au Programme de soutien au loyer (IFLC-2) ou, si votre coopérative est admissible à une prolongation, à une date déterminée par SCHL. Voici ce que vous devez savoir pour élaborer un plan d'action.

Pour commencer

Avant de commencer, l'Agence vous invitera à répondre à un questionnaire d'auto-évaluation en ligne au sujet de votre coopérative. Le questionnaire est facultatif. Les résultats que vous obtiendrez vous aideront à déterminer les points à améliorer pour renforcer les opérations de votre coopérative. Nous vous suggérerons également certaines démarches possibles pour que votre coopérative obtienne les résultats désirés.

L'auto-évaluation portera notamment sur le rendement de votre coopérative dans quatre grands secteurs, qui sont énumérés dans l'annexe C de votre accord avec la SCHL :

- La gouvernance
- L'inclusion sociale
- La viabilité financière
- La gestion immobilière

Vous devrez vous fixer au moins un but dans un de ces quatre secteurs.

De plus, nous avons ajouté un cinquième secteur : la durabilité. Bien que ce ne soit pas exigé par la SCHL, cette option est offerte à nos nombreux clients qui désirent faire leur part dans la lutte contre les changements climatiques.



L'AGENCE
DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION

THE AGENCY
FOR CO-OPERATIVE
HOUSING

Une fois que vous aurez répondu aux questions de l'auto-évaluation, votre coopérative devrait pouvoir se fixer facilement des buts pour les trois prochaines années dans au moins l'un des quatre premiers secteurs, et même dans le cinquième secteur, si vous le désirez. Concentrez-vous simplement sur les mesures qui aideront votre coopérative à réaliser des progrès.

Vous pourriez choisir de diviser un but en étapes – idéalement un par année – et prévoir trois années complètes pour atteindre ce but. Vous pourriez par ailleurs opter pour plusieurs buts distincts dans des secteurs différents. Assurez-vous de déterminer des dates pour vos étapes et vos buts, même si vous devez modifier ces échéances plus tard.

Par exemple, dans la section de la gestion immobilière de votre plan, vous pourriez viser à obtenir une évaluation professionnelle de l'état du bâtiment, ou mettre à jour l'ancienne évaluation de votre coopérative. Dans le secteur de la gouvernance, vous pourriez prévoir d'offrir, avec votre fédération, un cours sur les notions élémentaires relatives au conseil d'administration. Vous pourriez en outre demander à tous les membres du conseil, y compris aux administrateurs chevronnés, de suivre cette formation ensemble.

Mettez votre plan à l'œuvre

Chaque année, votre coopérative mettra à jour son plan et le communiquera à l'Agence afin d'indiquer les progrès vers l'atteinte de ses buts. Cette mise à jour vous donnera de plus l'occasion de revoir les buts et de modifier les échéances.

Et si votre coopérative a apporté des améliorations sans toutefois réussir à atteindre les buts qu'elle s'était fixés? Un départ lent, ou l'absence de progrès, ne compromettra pas la participation de votre coopérative au Programme de soutien au loyer. Si vous le désirez, vous pouvez utiliser votre mise à jour annuelle afin de vous donner plus de temps pour atteindre votre but, ou vous pouvez choisir un but différent qui vous aidera à renforcer les activités de votre coopérative, mais qui sera plus facile à atteindre.

Lorsque le système de rapports en ligne de l'Agence sera prêt à être lancé, nous vous enverrons de plus amples renseignements. L'Agence s'affaire à mettre au point une formation sur les meilleures façons d'utiliser l'auto-évaluation et le plan



L'AGENCE
DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION

THE AGENCY
FOR CO-OPERATIVE
HOUSING

d'action. Votre fédération pourrait également être en mesure de vous prêter main-forte, possiblement dans le cadre d'une séance de planification avec votre conseil d'administration.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez
communiquer avec nous à l'adresse agency.coop.